



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2024-02

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2024

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-01-00014

Délégations de signature 1er février 2024 COT
sites ESMVD

Le Président

D'DECISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 115 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France le 14 décembre 2023 (n°33-2023),
- Vu l'annexe unique de la délibération 33-2023 : détail des redevances par site 2023-2027

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation à Benoît ICARD, Directeur de la stratégie immobilière, pour signer les quatre conventions d'occupation temporaires consenties par la CCIR à l'ESMVD pour les sites d'Aubergenville, Gambetta, Orly et Jouy-en-Josas.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site www.cci-paris-idf.fr

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France